





|   |   |
|---|---|
| <b>Mot Indicateur:</b>                          | Danger  |
| <b>Mention de Danger:</b>                       | Liquide et vapeurs très inflammables.<br>Provoque une irritation cutanée.   |
| <b>Conseil de Prudence</b>                      |   |
| <b>Prévention:</b>                              | Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Conserver le récipient bien fermé. Les conteneurs au sol et équipement de réception. Utiliser un matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage. Lavez vigoureusement après manipulation. |
| <b>Intervention:</b>                            | EN CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Retirer/enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau/sous une douche. En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins. Traitement particulier (consulter cette étiquette). Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas de feu: Utiliser ... pour l'extinction.   |
| <b>Entreposage:</b>                             | Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver au frais.   |
| <b>Élimination:</b>                             | Éliminer le contenu/contenant dans une installation appropriée de traitement et d'élimination conformément aux lois et règlements applicables, ainsi qu'en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.   |
| <b>Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA):</b> | Un liquide inflammable accumulant la statique peut devenir électrostatiquement chargé, même avec de l'équipement mis à la masse et mis à la terre.  |

### 3. Composition/information sur les ingrédients

#### Mélanges

| Identité Chimique      | Nom commun et synonymes | Numéro CAS | Contenu en pourcentage (%)* |
|------------------------|-------------------------|------------|-----------------------------|
| Octyl(triethoxy)silane |                         | 2943-75-1  | 20 - <50%                   |

\* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

### 4. Premiers soins

#### Description des premiers soins requis

|                        |  |
|------------------------|--|
| <b>Inhalation:</b>     | Sortir au grand air.   |
| <b>Contact Cutané:</b> | Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes et enlever les chaussures et vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Consulter un médecin. |



|   |  |
|---|--|
| <b>Contact avec les yeux:</b>                       | Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. S'ils s'enlèvent facilement, retirez les verres de contact. Consulter un médecin.   |
| <b>Ingestion:</b>                                   | Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.  |
| <b>Protection personnelle pour les secouristes:</b> | Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome. |

#### Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

|                   |   |
|-------------------|---|
| <b>Symptômes:</b> | Irritation des voies respiratoires. Un contact prolongé ou itératif avec la peau peut entraîner de la rougeur, du prurit, de l'irritation et de l'eczéma/fissuration. |
| <b>Dangers:</b>   | Données non disponibles.  |

#### Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

|                    |  |
|--------------------|--|
| <b>Traitement:</b> | Les symptômes peuvent se manifester à retardement. |
|--------------------|--|

### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| <b>Risques d'Incendie Généraux:</b> | Utiliser de l'eau pulvérisée pour que les contenants exposés au feu restent frais. L'eau peut être inefficace pour combattre le feu. Combattre l'incendie à partir d'un endroit protégé. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. |
|-------------------------------------|---|

#### Agents extincteurs appropriés (et inappropriés)

|                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| <b>Moyen d'extinction approprié:</b> | Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels. |
|--------------------------------------|---|

|   |   |
|---|---|
| <b>Méthodes d'extinction inappropriées:</b> | Éviter un jet d'eau direct, qui dispersera et étendra le feu. |
|---|---|

|  |  |
|--|--|
| <b>Dangers spécifiques provenant de la substance chimique:</b> | Les vapeurs peuvent se diffuser jusqu'à une source d'inflammation éloignée puis provoquer un retour de flamme. Les vapeurs peuvent provoquer un feu à inflammation spontanée ou s'enflammer de manière explosive. Éviter l'accumulation de vapeurs et gaz à des concentrations explosives. |
|--|--|

#### Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

|   |                          |
|---|--------------------------|
| <b>Procédures de lutte contre l'incendie:</b> | Données non disponibles. |
|---|--------------------------|

|  |  |
|--|--|
| <b>Équipement de protection spécial pour les pompiers:</b> | Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome. |
|--|--|



## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

|  |   |
|--|---|
| <b>Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence:</b> | Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. ÉLIMINER toutes les sources d'inflammation (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Tenir le dos contre le vent. Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8 de la FTSS. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée. Maintenir à distance le personnel non autorisé. |
| <b>Mesures à prendre en cas de déversement accidentel:</b>                         | En cas de déversement ou de dispersion accidentelle, informer les autorités compétentes conformément à la réglementation en vigueur.  |
| <b>Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:</b>                        | Endiguer et absorber les déversements à l'aide de sable, de terre ou d'autres matières non inflammables. Recueillir la matière déversée en récipients, bien sceller et livrer pour élimination selon la réglementation locale.  |
| <b>Mesures de Précautions Environnementales:</b>                                   | Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.   |

## 7. Manutention et stockage

### Manutention

|   |  |
|---|--|
| <b>Mesures techniques (p. ex., ventilation locale et générale):</b> | Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Respecter les limites d'exposition en milieu professionnel et réduire au minimum les risques d'inhalation de vapeurs et du brouillard. Une ventilation mécanique ou une évacuation localisée peut être requise.  |
| <b>Conseils de manipulation:</b>                                    | Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Les conteneurs au sol et équipement de réception. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter le contact avec la peau. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection approprié. Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. |
| <b>Mesures de prévention des contacts:</b>                          | Données non disponibles.   |
| <b>Mesures d'hygiène:</b>   | Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Éviter le contact avec la peau. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit.   |

### Entreposage

|                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| <b>Conditions de stockage sûres:</b> | Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit frais. |
| <b>Matériau d'emballage sûr:</b>     | Données non disponibles.   |

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de Contrôle

**Limites d'Exposition Professionnelle**

Aucun des composants ne fait l'objet d'une limite d'exposition.

| Nom chimique | Type | Valeurs Limites d'Exposition | Source   |
|--------------|------|------------------------------|--|
| Methanol     | STEL | 250 ppm                      | Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007) |
|              | TWA  | 200 ppm                      | Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007) |
| Methanol     | STEL | 250 ppm                      | Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (11 2010)  |
|              | TWA  | 200 ppm                      | Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (11 2010)  |
| Methanol     | STEL | 250 ppm 328 mg/m3            | Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées (09 2017)  |
|              | TWA  | 200 ppm 262 mg/m3            | Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées (09 2017)  |

**Contrôles Techniques Appropriés**

Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Respecter les limites d'exposition en milieu professionnel et réduire au minimum les risques d'inhalation de vapeurs et du brouillard. Une ventilation mécanique ou une évacuation localisée peut être requise.

**Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle**

**Protection du visage/des yeux:** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

**Protection de la Peau  
Protection des Mains:**

Autres renseignements: Porter des gants de protection appropriés en cas de risque de contact avec la peau.

**Protection de la peau et du corps:**

Porter un vêtement de protection approprié. Porter des gants, des chaussures et des vêtements de protection résistant aux produits chimiques, et correspondant au risque d'exposition. Contacter un professionnel de l'hygiène et sécurité ou le fabricant pour tout détail.

**Protection Respiratoire:**

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Demander l'avis de votre supervision locale.

**Mesures d'hygiène:**

Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Éviter le contact avec la peau. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit.



## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Apparence

|  |  |
|--|--|
| État physique:   | Liquide  |
| Forme:   | Liquide  |
| Couleur:   | Incolore   |
| Odeur:   | Légère, Pétrole/solvant  |
| Seuil de perception de l'odeur:  | Données non disponibles.   |
| pH:  | Données non disponibles.   |
| Point de fusion/point de congélation:                                    | Données non disponibles.   |
| Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition:            | 90 °C 194 °F   |
| Point d'éclair:  | 17 °C 63 °F  |
| Taux d'évaporation:  | Plus lent que l'éther  |
| Inflammabilité (solide, gaz):  | Non  |
| <b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b> |  |
| Limites d'inflammabilité - supérieure (%):                               | Données non disponibles.   |
| Limites d'inflammabilité - inférieure (%):                               | Données non disponibles.   |
| Limites d'explosivité - supérieure:                                      | Données non disponibles.   |
| Limites d'explosivité - inférieure:                                      | Données non disponibles.   |
| Pression de vapeur:  | Données non disponibles.   |
| Densité de vapeur:   | Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se déplacent par conséquent au niveau du sol et au fond des réservoirs. |
| Densité relative:  | 0.982  |
| <b>Solubilité(s)</b>   |  |
| Solubilité dans l'eau:   | Pratiquement insoluble   |
| Solubilité (autre):  | Données non disponibles.   |
| Coefficient de répartition (n-octanol/eau):                              | Données non disponibles.   |
| Température d'auto-inflammation:   | Données non disponibles.   |
| Température de décomposition:  | Données non disponibles.   |
| Viscosité:   | Données non disponibles.   |

## 10. Stabilité et réactivité

|                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| Réactivité:                           | Données non disponibles.  |
| Stabilité Chimique:                   | La substance est stable dans des conditions normales.   |
| Possibilité de Réactions Dangereuses: | Données non disponibles.  |
| Conditions à Éviter:                  | Chaleur, étincelles, flammes.   |
| Matières Incompatibles:               | Acides forts. Éviter le contact avec des substances oxydantes (p. ex. acide nitrique, peroxydes, chromate). Bases fortes. |



**Produits de Décomposition Dangereux:** Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

## 11. Données toxicologiques

### Informations sur les voies d'exposition probables

**Inhalation:** À des concentrations élevées, les vapeurs, la fumée ou la brume peuvent irriter le nez, la gorge et les muqueuses.

**Contact Cutané:** Peut être nocif par contact cutané. Provoque une irritation cutanée.

**Contact avec les yeux:** Un contact avec les yeux est possible et doit être évité.

**Ingestion:** Peut être ingéré par accident. L'ingestion peut provoquer une irritation et un malaise.

### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Inhalation:** Données non disponibles.

**Contact Cutané:** Données non disponibles.

**Contact avec les yeux:** Données non disponibles.

**Ingestion:** Données non disponibles.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë (répertoirer toutes les voies d'exposition possibles)

##### Orale

**Produit:** Non classé pour une toxicité aiguë selon les données disponibles.

##### Substance(s) spécifiée(s):

Octyl(triethoxy)silane DL 50 (Rat):  $\geq 5,110$  mg/kg

##### Cutané

**Produit:** ETAmél: 3,377.2 mg/kg

##### Inhalation

**Produit:** Non classé pour une toxicité aiguë selon les données disponibles.

#### Toxicité à Dose Répétée

**Produit:** Données non disponibles.

#### Corrosion et/ou Irritation de la Peau

**Produit:** Données non disponibles.

##### Substance(s) spécifiée(s):



Octyl(triethoxy)silane      in vivo (Lapin): Catégorie 2 , 24 - 72 h  
in vivo (Lapin): non irritant , 24 - 72 h  
in vivo (Lapin): Catégorie 2 , 1 - 72 h

**Lésion/Irritation Grave Des Yeux**

**Produit:** Données non disponibles.

**Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée**

**Produit:** Données non disponibles.

**Cancérogénicité**

**Produit:** Données non disponibles.

**Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme:**

Aucun composant cancérigène identifié

**États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes :**

Aucun composant cancérigène identifié

**États-Unis - Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050):**

Aucun composant cancérigène identifié

**Mutagénécité de la Cellule Germinale****In vitro**

**Produit:** Données non disponibles.

**In vivo**

**Produit:** Données non disponibles.

**Toxicité pour la Reproduction**

**Produit:** Données non disponibles.

**Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Unique**

**Produit:** Données non disponibles.

**Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Répétée**

**Produit:** Données non disponibles.

**Risque d'Aspiration**

**Produit:** Données non disponibles.

**Autres Effets:**

Données non disponibles.

**12. Données écologiques****Écotoxicité:****Dangers aigus pour le milieu aquatique:**

**Poisson**  
Produit: Données non disponibles.

**Invertébrés Aquatiques**  
Produit: Données non disponibles.

**Dangers à long terme pour le milieu aquatique:**

**Poisson**  
Produit: Données non disponibles.

**Invertébrés Aquatiques**  
Produit: Données non disponibles.

**Toxicité pour la flore aquatique**  
Produit: Données non disponibles.

**Persistence et Dégradabilité**

**Biodégradation**  
Produit: Données non disponibles.

**Rapport DBO/DCO**  
Produit: Données non disponibles.

**Potentiel de Bio-accumulation**

**Coefficient de Bioconcentration (BCF)**  
Produit: Données non disponibles.

**Coefficient de Partage n-octanol/eau (log K<sub>ow</sub>)**

Produit: Données non disponibles.

**Mobilité dans le Sol:** Données non disponibles.

**Autres Effets Nocifs:** Données non disponibles.

**13. Données sur l'élimination**



**Méthodes d'élimination:** Éliminer les déchets dans une installation de traitement et d'élimination des déchets appropriée conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

**Emballages Contaminés:** Données non disponibles.

## 14. Informations relatives au transport

**TDG:**

UN1993, LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Dimethyl carbonate), 3, PG II

**CFR / DOT:**

UN1993, Flammable liquids, n.o.s. (Dimethyl carbonate), 3, PG II

**IMDG:**

UN1993, FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Dimethyl carbonate), 3, PG II

**Further Information:**

La description de l'expédition ci-dessus peut être différente en ce qui concerne la grosseur des contenants ainsi que les modes de transports. Veuillez s'il vous plait vous référer au connnaissance.

## 15. Informations sur la réglementation

**Réglementations Fédérales des Etats-Unis**

**TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)**

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

**É.U. Loi sur le Contrôle des Substances Toxiques (TSCA) Section 5(a)(2) Règles Finales des Nouveaux Usages (SNURs) (40 CFR 721, Subpt E)**

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

**États-Unis - Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)**

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

**CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses)::**

| <u>Identité Chimique</u> | <u>Quantité à déclarer</u> |
|--------------------------|----------------------------|
| Dimethyl carbonate       | 100 lbs.                   |
| Methanol                 | 5000 lbs.                  |

**Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)**

**Catégories de danger**

Danger d'incendie  
Risques immédiats (aigus) pour la santé  
Inflammable (gaz, aérosols, liquides ou solides)  
Corrosion cutanée ou irritation cutanée  
Dangers non classés ailleurs (DNCA)



NOUS. EPCRA (SARA Title III) Section 304 Substances extrêmement dangereuses déclarant les quantités et les substances dangereuses de la loi sur la réponse, l'indemnisation et la responsabilité environnementales complètes (CERCLA)

Non réglementé.

**Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)**

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

**Clean Water Act Section 311 Hazardous Substances (40 CFR 117.3) (Loi sur l'eau saine, Substances dangereuses)**

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

**États-Unis - Réglementation des États**

**États-Unis - Proposition 65 de la Californie**



**ATTENTION**

Dommages Reproductifs - [www.P65Warnings.ca.gov](http://www.P65Warnings.ca.gov)

**États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)**

**Identité Chimique**

Dimethyl carbonate

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances**

**Identité Chimique**

Dimethyl carbonate

**États-Unis - RTK (droit de savoir) en Pennsylvanie - substances dangereuses**

**Identité Chimique**

Dimethyl carbonate

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island**

Aucun ingrédient réglementé par la Loi sur le droit de connaître (Right to know Law) du RI n'est présent.

**Règlements internationaux**

**Protocole de Montréal**

Sans objet

**Convention de Stockholm**

Sans objet

**Convention de Rotterdam**

Sans objet

**Protocole de Kyoto**

Sans objet



**VOC:**

COV réglementaire (moins l'eau et le solvant exonéré) : 330 g/l

COV - Méthode 310 : 74.57 %



**Inventaires:**

|   |  |
|---|--|
| L'Australie AICS:                                     | Toutes les composantes dans ce produit sont énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.              |
| Liste d'Inventaire de DSL du Canada:                  | Toutes les composantes dans ce produit sont énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.              |
| Inventaire de NDSL du Canada:                         | Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire. |
| ONT INV:  | Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire. |
| Inv Chinois. Substances Chimiques Existantes:         | Toutes les composantes dans ce produit sont énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.              |
| Le Japon (ENCS) Liste:                                | Toutes les composantes dans ce produit sont énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.              |
| Le Japon Liste d'ISHL:                                | Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire. |
| Liste de Pharmacopée de Japon:                        | Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire. |
| La Corée Existant des Produits chimiques Inv.:        | Toutes les composantes dans ce produit sont énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.              |
| INSQ:   | Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire. |
| Inventaire de Nouvelle-Zélande de Produits chimiques: | Toutes les composantes dans ce produit sont énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.              |



---

|                               |  |
|-------------------------------|--|
| Le Philippines PICCS:         | Toutes les composantes dans ce produit sont énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.              |
| TCSI:                         | Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire. |
| Inventaire de TSCA américain: | Toutes les composantes dans ce produit sont énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.              |
| EINECS, ELINCS ou NLP:        | Toutes les composantes dans ce produit sont énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.              |

## 16. Autres informations

|                                    |  |
|------------------------------------|--|
| <b>Date de la Révision:</b>        | 11/10/2020   |
| <b>Version n°:</b>                 | 1.0  |
| <b>Autres Informations:</b>        | Données non disponibles.   |
| <b>Avis de non-responsabilité:</b> | TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT. Les données concernant les dangers décrits dans cette fiche signalétique sont offertes uniquement à titre d'information pour l'utilisateur. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer aux lois applicables dans sa région, incluant l'application des méthodes sécuritaires d'utilisation dans toutes les conditions prévisibles. |